

ce n'est point une planche que vous ferez pour les agents qui viendront après moy, à moins qu'ils ne vous servent fidèlement pendant 38 ans, et qu'ils n'augmentent vos revenus de 7000 francs de rentes comme j'ay fait.

J'ai fait honneur aux Lettres de change que vous avez tiré sous moy l'année dernière. M. Lacorne avec lequel je me suis arrangé, vous marquera le détail de de toutes nos affaires, je n'ai rien à y ajouter sinon que je suis et serez toujours toute ma vie avec tout le respect possibles, Messieurs,

Votre très humble et tres obeissant serviteur,

HAZEUR DELORME.

Les excellentes observations de M. De L'Orme, touchèrent le cœur du Chapitre de Québec et, le 10 octobre de la même année 1757, les chanoines résolurent de donner une gratification à leur ancien agent, laquelle jointe à sa prébende lui faisait un revenu de 16 à 1700 francs par année. On comprend que cela ne pouvait durer longtemps, et quoique les documents fassent ici défaut, il est permis de croire qu'après la conquête, ce pauvre chanoine De L'Orme dut se contenter de recevoir pour sa prébende 595 francs, comme il est marqué dans la liste officielle du 15 septembre 1763. Plus tard, 1766, M. de la Corne fut chargé par le roi, comme nous le verrons, de lui payer une rente viagère de 400 francs. M. De L'Orme avait à Paris des amis dévoués, entre autres l'abbé de l'Isle-Dieu, qui durent lui venir en aide. Au reste le grand chantre du Chapitre de Québec demeurait depuis quelques années avec son neveu Sarrazin, fils du célèbre médecin dont nous avons déjà parlé, et nous avons tout lieu de croire qu'il n'eut pas à souffrir de la misère. Tout de même, et avant d'enterrer M. De L'Orme, faut-il retourner en arrière... et faire connaître le mémoire de l'archevêque de Paris, intervenant dans le procès du